Image not found or type unknown

repartition de charge

Par **liazid**, le **10/11/2020** à **08:29**

Bonjour

comment se determine le coefficient de ponderation pour une repartition de charges entre surface habitable, jardin, terrasse, cave ou debarras

merci de votre reponse

cordialement

Par **wolfram2**, le **10/11/2020** à **17:45**

Bonjour
Les tantièmes de charges générales sont répartis selon la valeur relative des lotsles uns par rapport aux autres, lors dela création de la copro. Toutes compositions des lots prises en compte.
Reportez-vous à la loi indiquée du statut.
Evidemment, si la copro s'est lancée dans le recalcul..... C'est plusieurs géomètres-experts qu'il faut consulter et ensuite soumettre la nouvelle répartition au juge. Puis publication foncière de la modif à l'Etat Descriptif des lieux et du nouveau tableau de répart des charges.
Cordialement. Wolfram

Par **liazid**, le **10/11/2020** à **18:23**

Bonjour,

merci pour votre reponse

que voulez vous dire par valeur relative svp

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés